

SOMMAIRE DES QUESTIONS – Projet de stockage d'énergie à air comprimé de Marguerite Lake

Le présent document fournit un résumé général des questions qui ont été soumises à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) au sujet du Projet de stockage d'énergie à air comprimé de Marguerite Lake (le projet) pendant la période de consultation publique sur le résumé de la description initiale du projet (DIP), présenté par Federation Group Inc. (le promoteur). Les questions mettent en évidence l'information dont l'Agence tiendra compte pour déterminer si une évaluation d'impact est requise. Si l'Agence est d'avis qu'une évaluation d'impact est requise, cette information sera également prise en compte, le cas échéant, dans l'élaboration des documents de la phase de planification, lorsque le promoteur est disposé à collaborer à l'évaluation d'impact. Les présentations originales des participants se trouvent en ligne sur le site Internet du Registre canadien d'évaluation d'impact pour le projet (numéro de référence 87154).

L'Agence encourage le promoteur à fournir une réponse au sommaire des questions qui décrit en détail comment il entend répondre à ces questions, dans le cadre de sa description détaillée du projet. La description détaillée du projet devrait contenir les renseignements de la DIP, et les nouveaux renseignements devraient être intégrés dans le corps du document, le cas échéant, pour répondre aux questions soulevées. Cela facilitera la compréhension des participants à l'évaluation, notamment les populations autochtones, le public, les autorités fédérales, les ministères provinciaux et les municipalités.

Question
Les poissons et l'habitat des poissons
Préciser les effets potentiels du gazoduc de gaz naturel sur les poissons et leur habitat, ainsi que la manière dont ces effets seront pris en compte.
Préciser si les effets potentiels sur les eaux de surface et les effets subséquents sur les poissons et leur habitat ont été pris en compte.
Oiseaux migrateurs, autres oiseaux et leurs habitats
Nécessité de prévoir des mesures d'atténuation et de surveillance pour les oiseaux migrateurs qui nichent sur des infrastructures humaines ou des éléments artificiels.
Préciser les effets potentiels sur les oiseaux migrateurs liés aux perturbations sensorielles, y compris la manière dont les effets potentiels seront pris en compte.
Commentaire concernant les obligations du promoteur découlant de la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i> et de ses règlements.
Besoin de renseignements sur les effets potentiels du bassin d'eaux pluviales sur les oiseaux migrateurs et sur la manière dont ces effets seront traités.
Espèces en péril, faune terrestre et leurs habitats
Préciser les mesures d'atténuation des impacts sur les espèces d'amphibiens en péril, qui peuvent découler de la perte des milieux humides et des impacts indirects sur ceux-ci.

Préoccupations concernant les changements d'affectation des sols et les effets potentiels sur les espèces en péril et la faune terrestre, comme les perturbations sensorielles et les effets cumulatifs, ainsi que la manière dont les effets potentiels seront pris en compte.
Nécessité de fournir un répertoire de toutes les espèces en péril et de tous les habitats essentiels susceptibles d'interagir avec le projet. Ajouter les mesures d'atténuation, d'évitement et de surveillance.
Exprimer des préoccupations concernant les effets potentiels sur la faune terrestre. Demander que le projet ne nuise pas à la faune.
Décrire les mesures d'atténuation visant à réduire les collisions entre les véhicules et la faune sur le site.
Changements climatiques et émissions de gaz à effet de serre
Décrire la résilience du projet par rapport aux changements climatiques futurs et, le cas échéant, la manière dont elle est prise en compte dans la conception du projet.
Préciser les émissions de gaz à effet de serre du projet et sa contribution aux changements climatiques à la suite de l'évaluation stratégique des changements climatiques et de l'objectif à long terme du gouvernement du Canada de parvenir à la carboneutralité d'ici 2050. Inclure les impacts du projet sur les puits de carbone.
Préoccupations concernant les investissements à long terme dans la production d'électricité à partir de combustibles fossiles et les émissions de carbone.
Préciser comment le captage du carbone ou d'autres mesures d'atténuation sont envisagés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du projet, y compris la faisabilité technique et économique.
Besoin de renseignements additionnels et de précisions sur les estimations des émissions de gaz à effet de serre pour toutes les phases du projet, y compris les émissions provenant de l'énergie acquise.
Consultation et mobilisation des Autochtones
Besoin de renseignements additionnels sur la mobilisation significative auprès des Autochtones et de précisions sur la mobilisation qui a eu lieu, ainsi que sur les activités de mobilisation en cours ou en attente.
Commentaire concernant le caractère adéquat de la consultation et de la mobilisation auprès des Autochtones.
Utilisation courante des terres et des ressources par les peuples autochtones à des fins traditionnelles
Préciser les effets potentiels sur la faune et la flore, en lien avec les répercussions potentielles sur les droits de récolte, les sources d'alimentation traditionnelles et la sécurité alimentaire des Autochtones, ainsi que la manière dont ces effets seront pris en compte.
Inquiétude concernant la proximité du projet avec les zones de récolte et les zones d'utilisation traditionnelle. Préciser les modifications apportées à l'accès à l'utilisation traditionnelle.
Préciser les répercussions potentielles sur l'utilisation courante des terres et des ressources à des fins traditionnelles.
Conditions sanitaires des peuples autochtones et non autochtones
Nécessité de désigner et de trouver les récepteurs sensibles (p. ex., hôpitaux, écoles, maisons de retraite, maisons de soins) et l'utilisation traditionnelle des sols lors de la détermination des effets potentiels du projet sur la santé humaine à toutes les phases du projet.

Préciser les modifications potentielles à la qualité des eaux de surface, des eaux souterraines et du sol découlant du projet. Tenir compte des sources d'eau existantes, de la façon dont les Autochtones consomment l'eau et des effets potentiels sur la santé humaine.
Besoin de renseignements supplémentaires sur les aliments traditionnels consommés par les populations autochtones, les effets potentiels sur ces aliments, la sécurité alimentaire ou la santé humaine.
Besoin de renseignements supplémentaires sur le bruit et la qualité de l'air en ce qui concerne les effets potentiels sur la santé humaine, et sur la manière dont ces effets seront pris en compte.
Besoin de renseignements supplémentaires concernant les effets potentiels sur la stabilité géologique compte tenu de la composante de stockage souterrain du projet.
Conditions sociales et économiques des peuples autochtones
Préciser les possibilités d'emploi, les débouchés économiques et la participation des Autochtones, y compris les obstacles éventuels et la manière dont le projet garantit des résultats équitables pour les communautés autochtones.
Nécessité d'obtenir des renseignements démographiques sur les populations autochtones et la proximité des communautés autochtones par rapport au projet.
Conditions sociales et économiques des peuples non autochtones
Préciser où la main-d'œuvre du projet sera recrutée et si une main-d'œuvre locale sera formée. Fournir des détails sur la main-d'œuvre et les mesures proactives en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion.
Besoin de renseignements supplémentaires sur le budget du projet et les dépenses locales pour aider à évaluer l'impact économique local.
Besoin de renseignements supplémentaires concernant l'impact du projet sur l'économie locale et prise en compte du manque de services locaux dans la région.
Préciser l'aide qui sera apportée aux employés une fois que le projet aura atteint sa fin de vie.
Préciser la création d'emplois, directs ou indirects, dans le cadre du projet.
Préciser la rémunération des employés et les conditions de travail pour aider à déterminer les effets économiques du projet.
Nécessité d'assurer une mobilisation avec les programmes d'Emploi et Développement social Canada (EDSC). Envisager de partager des renseignements avec les fournisseurs de services du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (FCEA) et de rencontrer les signataires d'ententes dans le cadre de ce programme.
Groupes de populations vulnérables (analyse comparative entre les sexes Plus)
Prendre en considération l'analyse comparative entre les sexes Plus à tous les stades du projet, y compris une analyse comparative entre les sexes Plus des impacts sociaux et sanitaires possibles sur divers groupes de population dans un rayon de deux kilomètres de la zone de perturbation ou plus.
Environnement acoustique
Besoin de renseignements concernant les enquêtes sur le bruit ambiant, le calendrier des activités de construction, les niveaux de bruit prévus pendant la construction et l'exploitation, ainsi que l'atténuation des effets du bruit et des plans de suivi.
Eaux de surface et eaux souterraines
Besoin de renseignements supplémentaires sur les sources d'eau existantes pour la consommation et les loisirs. Préciser les effets potentiels et les mesures d'atténuation.

Commentaire concernant les impacts potentiels sur les eaux souterraines liés aux activités de stockage en subsurface et à l'élimination de la saumure. Demande de détails sur les plans de gestion des eaux souterraines et des eaux pluviales.
Milieux humides
Besoin de renseignements supplémentaires sur les milieux humides pour comprendre les effets potentiels et les mesures d'atténuation, y compris le potentiel d'impacts directs et indirects.
Sols
Besoin de renseignements supplémentaires sur les conditions de base du sol et les détails de la remise en état.
Effets cumulatifs
Besoin de renseignements supplémentaires concernant les effets cumulatifs et la surveillance potentielle de ces effets. Préciser si l'analyse des effets cumulatifs tient compte des connaissances traditionnelles.
Nécessité du projet
Besoin de renseignements additionnels sur l'utilisation prévue du système de stockage d'énergie à air comprimé proposé, afin de fournir une estimation du nombre d'heures de fonctionnement annuel et de la durée de stockage requise, et de les justifier.
Solutions de rechange pour la mise en œuvre du projet
Nécessité de préciser la faisabilité des solutions de remplacement des combustibles fossiles.
Préciser si l'équipement de construction sera équipé des moteurs les plus modernes et les plus propres. Tenir compte du contexte de la qualité de l'air et des impacts potentiels sur les écosystèmes terrestres et aquatiques.
Accidents et défaillances
Besoin de renseignements supplémentaires sur les scénarios d'accidents et de dysfonctionnements potentiels qui pourraient entraîner le rejet de contaminants dans le milieu environnant pour chaque étape du projet. Tenir compte des effets potentiels et de la manière dont ces effets seront traités.
Déchets et émissions
Préciser les effets potentiels sur la qualité de l'air des activités de défrichage (brûlage) et du dépôt potentiel de matériaux dans l'environnement.
Description générale du projet
Nécessité de fournir des renseignements supplémentaires sur les activités accessoires (comme les lignes d'approvisionnement en gaz naturel, les télécommunications, les lignes de transport d'électricité), y compris l'acheminement, les parties qui sont uniquement au bénéfice du projet, les effets potentiels et la manière dont ils seront pris en compte.
Préciser la quantité d'énergie utilisée en mode de compression par rapport à l'énergie récupérée en mode d'expansion.
Préciser le volume d'eau et la source d'eau pour le projet, y compris la composante d'extraction par dissolution.
Nécessité d'obtenir des détails techniques et financiers supplémentaires sur la faisabilité du coallumage de l'hydrogène et du réaménagement complet pour le fonctionnement à l'hydrogène.

Autres – Commentaires d’ordre rédactionnel sur la description initiale du projet
Le tableau 14-1 mentionne à tort le faucon pèlerin et le grand pic comme espèces en péril dans l’annexe 1 de la <i>Loi sur les espèces en péril (LEP)</i> .
Le tableau 14-1 mentionne à tort l’engoulevent d’Amérique et le hibou des marais comme étant menacés en vertu de l’annexe 1 de la LEP.